



1er, place des martyrs de la  
Résistance et de la Déportation  
93110 Rosny-sous-Bois  
☎ 01.48.54.00.19



82 Rue de Vaujours  
93470 COUBRON  
☎ 01 43 88 26 57  
06 88 89 91 46  
francoise.deshuraud@gmail.com

Assurance R.C.P. : ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS  
Garantie financière : UNAT 8, rue César Franck – 75015 PARIS

## NOTICE D'INFORMATION : SEJOUR EN PRESQU'ILE DE CROZON (CR-19-03)

**La sortie est ouverte aux adhérents de Coubron Rando, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP 2019 avec assurance RC**

**Nombre de participants** : 21 souhaités au minimum  
**Dates du séjour** : du **dimanche 23 juin au samedi 29 juin 2019**  
Déplacements pendant le séjour : covoiturage

### PROGRAMME

Randonnées de 1 journée ou de 1/2 journée encadrées par un accompagnateur DE  
**Le programme des randonnées vous sera proposé ultérieurement. L'Hôtel Club propose des randos de 15 à 18 km avec un dénivelée de 200m à 400m maximum, randonnée à l'Île d'Ouessant, possibilité de s'initier à la marche aquatique.**

Rendez-vous à l'Hôtel-Club Cap France Ker Beuz (Cap France), Rulan 29560 TREGARVAN, le dimanche 23 juin dans l'après-midi, après 16h.  
Fin du séjour le samedi 29 juin, après le petit déjeuner.

### HEBERGEMENT

Hôtel Club Ker Beuz Rulan 29560 TREGARVAN tél : 02 98 26 08 08

**Accès** : Par la route  
à 584 km de Coubron, 50 km de Brest

Hébergement :

En chambre double. Avec télé, wifi Les lits sont faits à l'arrivée et le linge de toilette est fourni.

Possibilité de chambre individuelle selon disponibilité : Supplément chambre individuelle 15€/jour/personne

Restauration :

Prestation : du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du jour du départ.

Petit-déjeuner sous forme de buffet.

Déjeuner et dîner servi à l'assiette. Pour les randonnées à la journée, déjeuner sous forme de panier repas

Repas servis dans la salle à manger commune – boisson à table : vin à discrétion et eau.

Le séjour est réservé en pension complète

Accès libre à l'espace de remise en forme avec piscine intérieure chauffée, jacuzzi, sauna et salle de fitness.



## COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour : en fonction du nombre d'inscrits, **de 620 à 640 €\* par personne**, en **chambre double** en pension complète.

Ce prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du dernier jour, vin compris. Petits déjeuners en buffet.
- Lits faits à l'arrivée
- Linge de toilette fourni
- Les taxes de séjour.
- Animation des soirées
- Les assurances facultatives mais rendues obligatoires (annulation, interruption, assistance rapatriement)

Ne sont pas compris

- Le voyage AR, jusqu'à Trégarvan et les déplacements sur place.
- Les dépenses d'ordre personnel (bar, boutique)
- Le supplément « single » de 15€ par personne et par jour **uniquement en fonction des disponibilités**
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant bulletin joint à envoyer à [francoise.deshuraud@gmail.com](mailto:francoise.deshuraud@gmail.com)  
**Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100€ à l'ordre de Coubron Rando**  
Chèque à donner (ou à déposer) à Françoise Deshuraud (82 rue de Vaujours 93470 COUBRON)  
**ou d'un virement** (préciser en référence Crozon Versement 1 )

**Date limite de l'inscription : 30 octobre 2018 ..... (Mais plus tôt sera le mieux)**

Le dossier définitif vous sera envoyé lorsque le nombre de participants sera défini.

## PAIEMENTS \*

### **100 € à l'inscription**

180 € le 20 décembre 2018 \*

180 € le 14 février 2019 \*

180€ le 16 mai 2019 \* \* en fonction du nombre de participants, ces montants peuvent varier.

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association COUBRON-RANDO**

## CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

- Annulation faite avant le 24 mars 2019 retenue de 30% du montant total du séjour.
- Annulation entre le 25 mars 2019 et le 24 mai 2019 : : retenue de 40% du montant total du séjour.
- Annulation entre le 25 mai 2019 et le 14 juin 2019 : retenue de 70% du montant du séjour.
- Annulation entre le 15 juin 2019 et le 23 juin 2019, l'intégralité du séjour est dû
- Tout séjour commencé est dû en totalité.

**Naturellement en cas d'annulation, le montant de l'assurance n'est pas remboursé.**

## RECOMMANDATIONS

Au delà de l'équipement de base du randonneur, penser à anorak, pulls, gants, couvre-chef, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches, imperméables.

Amener votre petite pharmacie, vos médicaments et vos recommandations médicales si vous avez des pathologies particulières.

Amicalement,

La Responsable Tourisme : MP FRANCOIS

La responsable du séjour est Françoise Deshuraud.

PS: Annexe 12bis. Obligation d'information des articles R211-3 et R211-11 du Code du tourisme et l'annexe 10 concernant les assurances vous seront envoyées par mail.

**\*le montant exact du séjour vous sera communiqué lors de l'envoi du bulletin d'inscription ainsi que les montants des différents règlements**